



Comité Social d'Administration (CSA) DG-D2C du 12 décembre

Ordre du jour

Point unique pour avis (vote) :

Transfert d'un poste vacant du CRC au département marketing de la D2C

Introduction :

En Comité CSA du 3 novembre, la direction a fait part aux représentants des personnels de sa volonté de reprendre un poste à la division CRC de la D2C pour le positionner au Marketing. Toutes les organisations syndicales ont indiqué que la communication n'avait manifestement pas eu lieu au CRC, que cette décision était précipitée, notamment par rapport aux engagements précédents de la direction elle-même qui nous avait promis « *un an de fonctionnement* » à 1+8, quelques mois plus tôt. Après un an, il était prévu un bilan de fonctionnement pour prendre une éventuelle décision.

Par ailleurs, la CFDT-Météo avait alors souligné que l'on pouvait prendre le poste à D2C/MFS (Météo-France Sport) qui allait disparaître en 2026 plutôt que de le prendre au CRC.

Cette décision arrivait donc un peu rapidement d'autant plus qu'un séminaire regroupant les agents du CRC était prévu moins d'un mois plus tard. Cela donnait le sentiment de mettre la charrue avant les bœufs.

La direction a alors accepté de reporter la décision pour en rediscuter après le séminaire.

Le séminaire a eu lieu les 27 et 28 novembre et un effort de communication a été engagé.

Il aurait « *permis d'avancer, en ayant donc en tête de faire une bascule progressive des petits comptes encore tenus en région vers le CRC, en veillant à ne pas surcharger les agents.* » nous a écrit la direction. De plus, on a sympathiquement misé sur la cheffe de division pour organiser les choses : « *La direction a toute confiance en la responsable du CRC, Marion Chelle-Michou, pour cela. Elle a une très bonne approche avec son équipe.* »

Après des échanges avec certains agents du CRC, côté CFDT-Météo, nous avions noté des avis pas tous identiques, mais dans l'ensemble plutôt satisfaits d'avoir enfin des explications claires, du moins plus claires qu'auparavant. Le sentiment était pour la plupart d'avoir été mis devant le fait accompli, quoique certains avaient déjà entendu parler du projet.

Toutefois un point nouveau est apparu : le CRC aurait besoin d'être « *plus rentable* », il était « *trop coûteux* ».

Au CSA, nous avons demandé des explications sur ce nouveau point, qui nous semblait un peu sorti du chapeau. Auparavant, il a été précisé que les postes de D2C / Météo-France Sports avaient été préemptés par ailleurs et que l'on avait besoin du poste au Marketing (avant un rebondissement de fin de séance, cf. la fin de ce CR).

D2C/DV/D qui représentait la direction a tenté d'être pédagogue en mettant en perspective le travail du CRC dans un contexte où l'autorité de la concurrence (autorité nationale) surveille les activités commerciales de Météo-France et les ressources humaines que l'Etablissement y consacre. L'autorité de la concurrence veille au respect d'une concurrence non faussée (en gros Météo-France pourrait mettre « trop de moyens » dans les activités commerciales).

Nous avons objecté qu'une réflexion serait donc la bienvenue sur la manière de traiter les « tâches les moins rentables qui prennent du temps ». Faut-il les supprimer ? Comment mieux gérer les petits clients (jusqu'à 5 000 euros) ? souvent des collectivités qui ne peuvent pas commander en ligne, ou encore des clients qui commandent pour des montants très faibles (par exemple des abonnements DJU à 90 euros HT ou des demandes - tout à fait légitimes !- pour des commandes uniques mais qui demandent un certain temps de traitement.

Le directeur a indiqué que le cas des « tout petits clients » serait regardé, il a admis que l'Etablissement devait regarder les possibilités de plateforme automatique pour traiter ce type de demandes. L'échange a été intéressant. Nous avons toutefois souligné que d'avoir présenté la réorganisation sous ce nouvel angle nous semblait maladroit, alors que très certainement personne ne s'y attendait et que nous nous intéressons surtout à la charge de travail !

Mais c'était au moins gage d'une certaine transparence.

Enfin, le vote et...

La cerise sur le gâteau si on peut le dire comme ça, a été l'hésitation de la Présidente de séance (SG/D) à confirmer que le poste ouvert au Marketing n'allait pas être refermé ! – le directeur des ventes faisant part de son inquiétude –.

Ce débat ne semblait toujours pas tranché en fin d'année lors de la présentation de la répartition des effectifs en Comité Social d'Administration Météo-France... Il l'est sans doute en ce début d'année 2026, du moins espérons-le.

Tous les représentants des personnels se sont dit offusqués par le fait qu'on leur présente en séance un transfert pour, au final, peut-être aboutir à une suppression nette.

Afin d'apaiser les choses, la Présidente de séance nous a fait voter sur un transfert de poste.

Le vote a été unanime : abstention.

L'argumentaire de la direction de la D2C est [ici en lien](#).